



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 mars 2024

Note à

Mesdames, Messieurs les directeurs
interrégionaux,

Monsieur le directeur de l'école nationale
de l'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'école nationale
de protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les sous-directeurs
de la direction de l'administration
pénitentiaire

Mesdames et Messieurs les sous-directeurs
de la direction de la protection judiciaire
de la jeunesse

DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU DES CARRIERES ET
DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
RH4

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS RH4
BUREAU DE LA GESTION PERSONNALISEE DES CORPS
DE DIRECTION RH5

OBJET : ADDITIF

Appel à candidatures : Référents territorial du travail d'intérêt général

Suite à la diffusion de la note commune DAP, DPJJ et ATIGIP du 11 mars 2024 et relative à l'appel à candidature des postes de Référent territorial du TIG (RT TIG), la présente note propose 6 nouveaux postes (PSDV) qui s'ajoutent aux postes précédemment diffusés.

La localisation de ces nouveaux postes est présentée en annexe N°1 de la présente note

La présente note a pour objet d'informer les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ainsi que Cadres éducatifs (CADEC), Professeurs techniques (PT), Chefs de services éducatifs (CSE) et Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (Educ) des **postes à pourvoir en tant que Référent territorial du travail d'intérêt général** dans les Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), en supplément des campagnes de mobilité (Annexe 1).

Pour résidence administrative, les postes de Référents territoriaux du TIG sont positionnés dans des Services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Seuls les **agents titulaires (ou en CDI)** des services d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ainsi que ceux relevant actuellement de la protection judiciaire de la jeunesse peuvent répondre à cet appel à candidatures. Le temps de travail attendu est un temps plein.

Pour les agents de la protection judiciaire de la jeunesse, l'affectation sur ce poste se fera par un placement en **position normale d'activité** d'une durée initiale de 3 ans, renouvelable par tranche de 3 ans.

La prise de fonction est prévue, sauf cas particulier, pour le 1^{er} septembre 2024.

1. LES CANDIDATURES.

Les postes étant profilés, le recrutement est soumis à entretien préalable obligatoire. La fiche de poste correspondant au profil recherché est annexée à la présente note (Annexe 2).

Envoi des candidatures pour les personnels de l'AP :

1 - Compléter la fiche de vœu dans Harmonie

2 - Adresser une copie de la fiche de désidérata, un curriculum vitae (2 pages maximum comportant une mention spécifique sur l'obtention ou non du permis B) ainsi qu'une lettre de motivation (2 pages maximum indiquant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite rejoindre le poste sollicité tant sur le plan fonctionnel que géographique).

Ces trois documents doivent être adressés par mail (en format PDF) de manière simultanée aux personnes suivantes et ce, au **plus tard le 12 avril 2024 à 12h**, délai de rigueur :

- o Le directeur de l'ATIGIP à l'adresse : candidature-tig@justice.gouv.fr
- o Le supérieur hiérarchique actuel du candidat.

Toute candidature qui ne serait pas effectuée sur Harmonie ET par mail à l'adresse indiquée ci-dessus ou qui parviendrait hors délai sera rejetée.

Envoi des candidatures pour les personnels de la PJJ :

Les candidatures doivent être adressées par mail, comprenant en PJ :

- une fiche de désidérata (Annexe 4)

- un curriculum vitae (2 pages maximum comportant une mention spécifique sur l'obtention ou non du permis B)

- une lettre de motivation (2 pages maximum indiquant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite rejoindre le poste sollicité tant sur le plan fonctionnel que géographique).

Ces trois documents doivent être adressés par mail (en format PDF) de manière simultanée aux personnes suivantes et ce, au **plus tard le 12 avril 2024 à 12h**, délai de rigueur :

- o Le directeur de l'ATIGIP à l'adresse candidature-tig@justice.gouv.fr
- o Le supérieur hiérarchique actuel du candidat.
- o Le service RH de la DIR d'origine de l'agent (En copie ou adressée pour information)
- o Le bureau RH4 à l'adresse specifiques.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr pour PT ou à l'adresse corps-educatifs.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr pour les CADEC, les CSE et les éducateurs.

En fonction de la direction d'origine, tous les candidats, y compris ceux placés dans une position administrative particulière (détachement, disponibilité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée

ainsi que ceux bénéficiant d'un congé de maladie ordinaire...), doivent suivre la présente procédure pour postuler.

Seront convoqués pour un entretien de pré-sélection, les candidats présentant un dossier complet au 12 avril 2024 et remplissant la condition de prérequis (titulaire du permis B). Il est conseillé aux candidats d'utiliser la fonctionnalité « demander un accusé de réception » lors de l'envoi de leurs documents pour s'assurer de la réception de leur mail de candidature.

A partir du 27 mars 2024, l'ATIGIP adressera à chaque DISP et DIR-PJJ un dossier comportant l'ensemble des candidatures et pièces pour les candidats sur leur direction inter-régionales qui se seront déclarés. Des envois complémentaires seront réalisés en fonction des besoins pour les candidatures déclarées postérieurement.

2. ENTRETIENS DE PRE-SELECTION :

La convocation aux entretiens de pré-sélection sera adressée par l'ATIGIP sur **l'adresse mail professionnelle** de l'agent à **partir du 11 avril 2024**. L'agent devra confirmer sa présence au rendez-vous fixé uniquement sur l'adresse mail de l'Agence.

Les entretiens auront lieu entre **le 15 et le 26 avril 2024** et seront planifiés en les regroupant par direction interrégionale.

L'entretien de pré-sélection d'une durée de 30 minutes devra permettre d'apprécier l'adéquation entre le profil du candidat et les futures fonctions exercées. Il se déroulera devant trois personnes :

- O Le DPIP territoriallement compétent pour le poste ou son représentant
- O Le DME territoriallement compétent ou son représentant,
- O Un représentant du service TIG de l'ATIGIP.

Les entretiens auront lieu **en visioconférence** - via ZOOM (Cet outil autorisé expressément est accessible depuis les ordinateurs professionnels mais également les ordinateurs, tablettes et smartphones personnels en cas de besoin).

Les comptes rendus d'entretien (CRE) seront rédigés à l'issue de chaque entretien et validés par les membres du jury. Les tableaux de priorisation devront être remis par l'ATIGIP aux sous-directions RH de la DAP et de la DPJJ, au plus tard le **29 avril 2024**.

L'attention des membres du jury est attirée sur l'importance qu'il convient d'accorder à la rédaction de ces comptes rendus, dans la mesure où ils figurent obligatoirement au dossier soumis à examen de la sous-direction RH.

Une réunion d'harmonisation aura lieu le **29 mai 2024** entre les services RH de la DAP, de la DPJJ et l'ATIGIP.

La date de publication prévisionnelle des résultats est prévue entre **le 10 et le 17 juin 2024 en fonction des différents corps de rattachement**.

Si un candidat est retenu sur un poste de Référent territorial du travail d'intérêt général dans le cadre du présent appel à candidatures et est également retenu dans le cadre de la campagne de mobilité de son corps, ou dans le cadre d'une mobilité au fil de l'eau, il sera invité à confirmer son choix en réponse à un courriel adressé par le service RH de sa direction.

Nous vous invitons à diffuser la présente note aux services relevant de votre périmètre et à informer le service des ressources humaines de votre direction de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans son application.

Le service TIG de l'ATIGIP reste à disposition de tous les candidats potentiels pour répondre à leurs questions sur candidature-tig@justice.gouv.fr

Albin HEUMAN

Directeur de l'ATIGIP



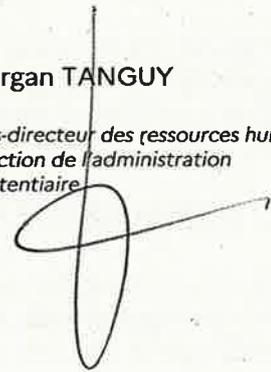
Christophe LEBEDAYS

Sous-directeur des ressources humaines
Direction de la protection judiciaire de la
jeunesse



Morgan TANGUY

Sous-directeur des ressources humaines
Direction de l'administration
pénitentiaire



ANNEXE n°1

Postes vacants ou susceptibles d'être vacants de référent territorial

DISP / DIRPJ	Postes	Résidence administrative	SSIP	Antennes	DTPJJ	STEMO
Lyon / Centre Est	PSDV	Moulins	Allier (03)	Moulins et Montluçon	DT Auvergne (63, 15, 03, 43)	Moulins, Montluçon et Cusset
	PSDV	Lyon	Rhône (69)	Lyon	DT Rhône Ain métropole Lyon (69, 01)	STEMO Lyon Nord, STMO Lyon Est, STEMO Lyon Sud
Dijon / Grand Centre	PSDV	Tours	Indre et Loire (37)	Tours	DTPJJ Touraine Berry (37, 41, 18 36)	STEMO Tours
			Loir et Cher (41)	Blois		STEMOI Blois
Marseille / Sud Est	PSDV	Aix en Provence	Bouches du Rhône (13)	Aix en provence et Salon de Provence	DTPJJ Bouches du Rhône	Cérony, Aix en Provence, Martigues
	PSDV	Nice	Alpes Maritimes (06)	Nice et Mougins	DTPJJ Alpes Maritimes	Nice Nord, Nice Centre, Nices Ouest, Grasse, Antibes et Cannes
Paris / IDF OM	PSDV	Paris	Paris (75)	Paris	DT Paris	STEMO Est parisien, Nord Parisien, Sud Parisien, Paris Centre, Paris, STEI Paris

ANNEXE n°2
Fiche de poste type de RT applicable à tous les corps

Pour la zone de compétence, se référer au tableau des postes proposés

I – Contexte du poste

Le poste de référent territorial du TIG (RT-TIG) s'inscrit dans l'activité des Services pénitentiaires d'insertion et de probation ainsi que des Directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse. Il concourt à la mission d'exécution et d'individualisation des peines qui leur est confiée.

Il est la déclinaison opérationnelle d'une des missions de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP), créée par décret du 7 décembre 2018.

Présentation de l'agence

L'agence est un service à compétence nationale, placé sous l'autorité du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et rattaché, pour sa gestion administrative et financière, à la Direction de l'administration pénitentiaire. Elle a pour mission de développer le travail d'intérêt général ainsi que l'activité et l'insertion professionnelles des PPSMJ.

Concernant le TIG, l'Agence a notamment pour mission de :

- Proposer une stratégie nationale de développement du travail d'intérêt général ;
- Assurer la promotion du TIG et rechercher des structures susceptibles d'offrir des postes ;
- Animer un réseau de partenaires publics et privés sur le territoire ;
- Administrer une plate-forme numérique au soutien de ses missions.

Le réseau des référents territoriaux

Afin d'assurer une action de proximité efficace, nécessitant une connaissance fine du partenariat local, l'agence s'appuie sur un réseau de référents territoriaux, constitués d'agents issus des corps spécifiques tant de l'Administration pénitentiaire que de la Protection judiciaire de la jeunesse. Leur mission est exclusivement dédiée au développement de l'offre de postes de TIG et de TNR par des actions de prospection et d'animation du réseau de partenaires.

La fonction de Référent territorial du TIG nécessite à la fois :

- la connaissance de la mesure de TIG, du territoire et du public placé sous-main de justice ;
- le développement d'une expertise spécifique sur le développement du partenariat TIG : maîtrise des outils de prospection, expertise de l'animation territoriale des partenaires (événements, communication, formation tuteurs), et connaissance des partenariats nationaux.

Cette double expertise et l'efficacité du réseau reposent sur un triptyque : SPIP/DTPJJ-DISP/DIRPJJ-ATIGIP.

II - Description du poste

a) Les activités principales

Le Référent territorial du TIG consacre la totalité de son temps de travail à la prospection et à la diversification des postes TIG ainsi qu'à l'animation du réseau territorial sur son ressort géographique d'intervention :

- Prospection de nouveaux partenaires pour accueillir les personnes mineures et majeures en TIG : structures publiques, associations, entreprises privées chargées d'une mission de service public, structures de l'ESS ;
- Instruction et préparation des dossiers d'habilitation / inscription de postes TIG ;
- Formation des tuteurs ;
- Animation et développement du réseau partenarial majeur et mineur (entretien et/ou renforcement du lien avec les partenaires existants, organisation d'événements locaux...) ;
- Alimentation et mise à jour de la plateforme numérique TIG 360° au niveau local.

b) Une mission au sein des SPIP et des DT-PJJ au service de l'exécution des peines

Le Référent territorial contribue au développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine. Il participe ainsi à la conception, à la mise en œuvre et à l'animation des partenariats de proximité répondant au besoin des personnes accompagnées pour le développement du TIG et du TNR.

Localisé sur une résidence administrative au sein d'un SPIP, il est missionné sur l'ensemble des antennes du ou des SPIP ainsi que sur l'ensemble des services de la zone de la ou des DTPJJ du territoire de compétence préalablement définie. Le titulaire du poste est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur interrégional des services pénitentiaires ou de son représentant, le DPIPPR.

Le DPIPPR est chargé de :

- La coordination de l'activité des Référents territoriaux pour assurer une couverture homogène du territoire ;
- La bonne répartition du temps de travail consacré à chaque département aux regard des besoins identifiés ;
- L'émergence et la diffusion des bonnes pratiques ;
- La mise en place des actions de communication à l'échelle régionale ;
- L'appui des Référents territoriaux dans la relation avec les partenaires ayant une dimension régionale ;
- La gestion administrative des dossiers des Référents territoriaux (congrés, droit à la formation, remboursement des frais de déplacement, évaluation...).

Le DPIPPR organise en collaboration avec le DME et en lien avec l'ATIGIP des regroupements réguliers des Référents territoriaux de son territoire. Il communique avec l'encadrement des SPIP sur l'action de ces agents lors des réunions interrégionales.

Pour chacun des territoires où s'exerce la mission de prospection, le référent territorial met son activité au service de la mission du SPIP et de la DT-PJJ. Il concourt ainsi, par le développement et la diversification des postes de TIG, à l'individualisation de la peine.

Pour cela, il travaille en lien étroit avec :

- Les DPIP et les DSPJJ : il veille à informer le (s) cadre (s) du SPIP et de la DT-PJJ de sa zone de compétence, préalablement identifiés par le (s) DFSPIP et le DTPJJ, de ses démarches de prospection et à les associer ;
- Les CPIP et les éducateurs : il veille à travailler en étroite collaboration avec les CPIP et les Educateurs en charge de l'exécution des mesures TIG en vue de connaître les besoins

en terme d'offres de postes mais aussi les difficultés éventuelles dans la mise en place de nouveaux partenariats ou dans la pérennisation des partenariats existants.

Il revient à chaque DFSPPI et DTPJJ des départements de la zone de compétence du Référent territorial de définir et d'organiser ce lien. A titre d'exemple, le Référent territorial peut participer à des réunions de service ou à des réunions de pôle TIG. Son action s'inscrit dans un cadre collectif.

Les DFSPPI et DTPJJ concernés par un emploi partagé de référent territorial doivent définir communément leurs attentes, en lien avec la DISP, la DIRPJJ et l'ATIGIP. Elles sont susceptibles d'évoluer annuellement.

c) Une représentation de l'ATIGIP sur le territoire

Le Référent territorial est le représentant de l'ATIGIP sur les territoires où il exerce sa mission. Il est porteur à ce titre, de la responsabilité de l'action de prospection et d'animation du partenariat.

Avec le soutien de l'ATIGIP, il développe un savoir-faire spécifique au service de ses missions.

Le Référent territorial agit en lien étroit avec l'ATIGIP. Celle-ci :

- Définit et pilote les formations nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- Anime et coordonne le réseau national des Référents territoriaux : regroupements au niveau national, supports méthodologiques et appui technique sur les partenariats à construire, accompagnement au déploiement des partenariats nationaux.

d) Des objectifs définis

Le Référent territorial contribue, à son niveau, au déploiement de l'offre de postes. Il présente tous les ans devant l'ATIGIP, le DPIPPR, le DME, le(s) DFSPPI et le(s) DTPJJ, un plan d'action définissant les actions à mener et leur priorisation pour les 12 prochains mois.

L'évaluation et la notation du Référent territorial sont assurées par le DPIPPR, en lien avec l'ATIGIP. A cet effet, il recueille toute information utile auprès des DFSPPI et DTPJJ du ressort de compétence.

e) Les moyens mis à disposition

Pour exécuter ses missions, le Référent territorial dispose :

- D'un outil spécifique de prospection mis à disposition par l'ATIGIP au travers de la plateforme numérique TIG360° ;
- Des accès nécessaires pour suivre sur la plateforme l'habilitation et l'inscription dématérialisées des postes TIG ;
- De supports de communication mis à disposition par l'Agence : plaquettes TIG, vidéo de promotion, cartes de visite ;
- Des équipements nécessaires à l'exécution de sa mission ;
- D'un ordre de mission permanent garantissant l'efficacité de ses actions de prospection ;
- De budgets nécessaires dédiés à la mise en place d'événements et de rencontres ;
- De formations initiales et continues animées par l'ATIGIP.

f) Les relations institutionnelles

En lien avec les cadres du SPIP et de la DT-PJJ compétents, il contribue également à la bonne information des autorités administratives et judiciaires sur son activité : développement

de l'offre de postes TIG pour les mineurs et les majeurs, mise en œuvre de partenariats innovants (TIG collectifs ou pédagogiques), organisation d'événements de promotion sur son territoire. Il participe aux Commissions régionales d'application des peines.

III - Compétences requises

Connaissance du territoire, des acteurs institutionnels, des partenaires associatifs et économiques

Environnement professionnel : maîtrise du lien avec les autorités administratives et judiciaires, du fonctionnement et de l'organisation de l'Administration pénitentiaire et de la PJJ

Environnement Juridique : maîtrise des textes juridiques relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Administration pénitentiaire et de la Protection judiciaire de la jeunesse, de l'exécution des peines et en particulier de la mesure TIG et de TNR

Conduite de projet : sens de l'initiative, capacité à organiser et à prioriser, capacité à structurer et concevoir, sens pédagogique, rigueur

Administration : maîtrise des logiciels et applications bureautiques (Windows, Open Office, APPI, GENESIS, GAMME...),

Capacités relationnelles : écoute, négociation, persuasion pour motiver et fédérer les acteurs de la société civile. Aptitudes pour le travail en transversalité et les méthodes collaboratives de travail.

Permis B indispensable

Renseignements : candidature-tig@justice.gouv.fr

ANNEXE n°3
Modèles de courriels

Exemple de lecture du tableau :

Je suis CPIP, en poste à Bourges (DISP de Dijon) et je candidate sur le poste de RT à Brest (DISP de Rennes).

Mon mail de candidature doit comporter en pièces jointes sous format PDF mon CV, ma lettre de motivation et ma fiche de candidature. Il doit être adressé simultanément aux personnes suivantes :

- *Le directeur de l'ATIGIP, candidature-tig@justice.gouv.fr*
- *Mon supérieur hiérarchique actuel.*

*Mon mail pourra être utilement intitulé « **Candidature CPIP – RT.Brest** ».*

Pour rappel, pour les personnels de la PJJ, le service RH de la DIR d'appartenance de l'agent et le bureau RH4 doivent également mis en copie de l'envoi des candidatures.

*Au plus tard le **11 avril 2024**, l'ATIGIP m'adressera par mail une convocation à un horaire déterminé pour un entretien de pré-sélection qui se déroulera **entre le 15 et le 26 avril 2024**, en visio-conférence sur Zoom (les liens de connexion seront envoyés par mail dans la convocation).*

ANNEXE 4:
FICHE DE DESIDERATA – RT TIG pour la PII

Nom patronymique :	Prénoms :
Nom marital :	Date de Naissance :

Corps / Grade :	Nombre d'enfants à charge :
Date de titularisation dans le corps: / /	Date d'entrée dans l'administration : .../... /.... Date de l'affectation actuelle : / /...

Affectation actuelle :	
Fonctions actuelles :	

Demande liée à celle de (nom/prénom/grade) :	
Rapprochement familial : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Mutation prioritaire : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Date de séparation :	du conjoint ou du concubin :
	des enfants :
Position hors activité : <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/> Détachement <input type="checkbox"/> Congé parental depuis le :	
Interruptions d'activité : - disponibilité : du au	
- autres motifs : du au	

POSTES SOLLICITÉS						
CHOIX	DIRECTION	AC/ SD	REF. POSTE	SOUS-DIRECTION / DR	BUREAU /SECTION / UNITÉ	INTITULÉ DU POSTE
1						
2						
3						
4						
5						

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des indications contenues dans la note jointe à la demande de mutation et que les renseignements donnés ci-dessus me concernant sont exacts.	
Fait à, le	Signature:
Avis du service actuel sur la demande :	

ANNEXE 5:
COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

INTITULÉ POSTE..... Direction interrégionale : Origine du poste :	Mobilité de 2023 Corps :
---	-----------------------------

NOM DU CANDIDAT : PRENOM :
AFFECTATION ACTUELLE : DISP/ DIRPJJ.....
FONCTION ACTUELLE :
LE CAS ECHEANT, DEMANDE LIEE

COMPÉTENCES ACQUISES POUR L'EXERCICE DE LA FONCTION
<ul style="list-style-type: none">- Connaissance et expérience de la peine de TIG : - Connaissance du territoire du poste de recrutement : - Connaissance des partenaires de l'administration pénitentiaire et de la PJJ de manière générale et sur le poste de recrutement (collectivités territoriales, autorités judiciaires, associations, secteur de l'ESS) : - Qualités relationnelles et organisationnelles :

MOTIVATIONS DE L'AGENT

APPRÉCIATIONS SUR LA CAPACITÉ DE L'AGENT À OCCUPER LE POSTE (à renseigner par le directeur de l'Agence ou son représentant)
<input type="checkbox"/> Avis favorable au recrutement du candidat <input type="checkbox"/> Avis défavorable au recrutement du candidat <input type="checkbox"/> Candidature priorisée en n°.....

Date de l'entretien, le Nom et qualité du rédacteur p/ le comité de sélection :
Signature

ANNEXE 6

Questions-Réponses

Questions-réponses sur le statut du référent territorial et ses missions

S'agit-il d'un poste à temps complet ?

Oui, le poste de RT correspond à une charge d'activité à temps plein.

Quelle sera ma charte des temps ?

La charte des temps qui me sera applicable est celle de la DISP d'affectation et je serai soumis à leur politique en terme de pointage sur le logiciel Origine.

Qu'est-ce que la PNA pour un agent venant de la PJJ ?

La position normale d'activité est la position dans laquelle un agent occupe un poste dont les fonctions correspondent aux missions définies dans son statut mais sur un emploi relevant d'un autre service ou direction. L'agent sera rémunéré par l'administration d'accueil sur la base de sa rémunération dans son corps d'origine et continuera de voir sa carrière gérée par la PJJ. Un agent qui percevait la NBI sur son poste à la PJJ verra sa NBI coupée en qualité de RT TIG, le versement de la NBI étant liée au poste occupé.

Existe-t-il un délai de route pour mes déplacements ?

Les temps de déplacement sont pris en compte depuis la résidence administrative ou la résidence personnelle en cas de départ depuis mon domicile. Les trajets liés à la mission de prospection et d'animation du réseau des partenaires sur la zone de compétence sont assimilés à des trajets vers le lieu d'une réunion pour l'application des circulaires JUSE 0340003C du 9 janvier 2003, JUSE 0340067C du 19 mai 2003 et JUSE 0140112C ARTT du 27 décembre 2001.

Combien de temps dois-je rester sur le poste ?

- En tant que CPIP, aucune durée ne peut m'être imposée. Si l'exercice des fonctions de RT ne devait pas me convenir, je peux candidater sur la prochaine mobilité des CPIP ;
- En tant que DPIP, mes fonctions seront en principe de deux ans minimum avant de pouvoir obtenir une nouvelle affectation comme pour tout autre mutation. Et de 5 ans maximum ;
- En tant que personnel issu de la PJJ, la PNA est prononcée pour une durée de 3 années et il n'est pas possible pour l'administration d'accueil ou l'administration d'origine d'y mettre fin de manière anticipée. J'aurai la possibilité de demander de façon anticipée une mobilité avant la fin de ma PNA. Toutefois, en partant en PNA je ne suis plus titulaire de mon poste, ainsi ma réintégration se ferait conformément à l'article 1-2 du décret n°2008-370 du 18 avril 2008 : 3 postes me seront proposés par ma DIR d'origine.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le succès de la mission du RT réside aussi sur son identification par les acteurs locaux du TIG. Il serait donc préférable que le candidat retenu reste en poste pendant une durée minimale de deux ans.

Vais-je avoir des objectifs chiffrés à remplir ?

L'Agence est le seul service comptable d'un objectif chiffré pour atteindre un niveau de places de TIG conséquent d'ici 2026 (nouveaux objectifs en cours de fixation). Aucun objectif chiffré ne sera fixé aux RT. Comme tous les personnels, je serai évalué annuellement selon les modalités habituelles.

Si je suis retenu pour le poste de RT, ma résidence administrative actuelle située dans le ressort de la zone de compétence peut-elle être conservée ?

Non, la résidence administrative du RT est nécessairement celle figurant dans le tableau des postes offerts.

Puis-je solliciter une modification de la résidence administrative figurant dans le tableau des RT au profit d'une autre ALIP?

Non, la résidence administrative mentionnée dans le tableau en annexe 1 a été fixée en concertation avec les DI. Elle ne peut donc pas être modifiée au profit d'une autre ALIP de la zone de compétence.

Quels seront les moyens matériels mis à ma disposition ?

Afin de pouvoir exercer pleinement mes missions, je disposerai d'un bureau mobile (ordinateur portable, smartphone et clé 3G), d'un véhicule de service disponible prioritairement mais non exclusivement ainsi que d'un ordre de mission permanent.

Mes frais de déplacement seront-ils indemnisés rapidement ?

Les frais exposés dans le cadre de ma mission seront remboursés dans les plus brefs délais à réception de mes états de frais. Il est précisé que les montants qui devront être remboursés seront résiduels. En effet, seuls les frais de repas devront être avancés par l'agent. Les éventuels frais d'hôtel seront pris en charge par l'agence AMPLITUDE au titre du marché national tandis que les frais liés au véhicule de service seront assurés par la carte de télépéage et la carte de carburant.

Si je réussis un concours, puis-je rester RT ?

Si je réussis un concours, je serai nommé élève ou stagiaire et je recevrai une formation avant ma titularisation dans ce corps. Ainsi, je libérerai mon poste de RT à l'intégration de ma formation.

Questions-réponses sur la procédure de recrutement

Puis-je joindre d'autres documents à ma candidature que ceux listés dans la note de mobilité?

Non, tout autre document sera déclaré irrecevable et ne sera pas lu par le jury. Dans un souci d'égalité entre les candidats, le mail de candidature ne doit contenir que le CV, la lettre de motivation et la fiche de candidature en format PDF.

Si je postule sur plusieurs postes, auprès de quel jury aura lieu mon entretien de pré-sélection ?

L'entretien de pré-sélection se tiendra avec le jury compétent pour votre premier vœu selon le rang de classement figurant dans votre fiche de desiderata.

Comment va se dérouler l'entretien de pré-sélection ?

L'entretien est d'une durée de 30 minutes. Il vous sera demandé d'exposer dans un premier temps votre parcours professionnel ainsi que vos motivations pour rejoindre ce poste. Dans un second temps, des questions complémentaires vous seront posées pour vérifier l'adéquation de votre candidature avec les qualités attendues du RT à savoir principalement : la connaissance de la mesure de TIG, de ses acteurs et du public PPSMJ, la connaissance du territoire sur lequel vous postulez, votre capacité d'organisation, d'autonomie et de travail en équipe pluridisciplinaire ainsi que vos qualités relationnelles et votre capacité à convaincre.

Les candidats déjà en poste sur la résidence administrative du poste seront-ils priorités ?

Aucune priorisation n'est prévue pour les candidats déjà en fonction sur l'ALIP de la résidence administrative du RT.

Puis-je avoir communication du compte rendu d'entretien ?

Après la publication de la note de mobilité par la DAP pour l'ensemble des postes de RT, je peux solliciter par mail à candidature-tig@justice.gouv.fr la communication de mon CRE validé par le jury d'entretien.

Vais-je être formé pour ces nouvelles fonctions ?

Oui, des périodes de formations nationales sont d'ores et déjà prévues à savoir :

- Un séminaire de formation initial obligatoire de 2 semaines en septembre : présentation de l'Agence et des missions du RT, connaissance du partenariat local et national, formation de base aux techniques de prospection et à l'utilisation de l'outil numérique, présentation de la feuille de route et du plan d'action pour la période de septembre à décembre, formation approfondie aux techniques de prospection et à l'utilisation de l'outil numérique, partage de pratiques, élaboration du plan d'action...
- Un séminaire d'une semaine en automne avec l'ensemble des RT ;
- Un regroupement de formation initiale l'hiver suivant la prise de poste ;
- Un séminaire d'une semaine au printemps suivant avec l'ensemble des RT.

Quelle sera ma première mission lors de ma prise de fonction ?

Pendant les trois premiers mois de ma mission, je devrais établir un état des lieux du partenariat existant en collaboration avec les services (SPIP et STEM0) chargés de l'exécution des mesures. Il m'appartiendra également de me faire connaître auprès de l'ensemble des équipes de ces services ainsi que des autorités judiciaires et des structures d'accueil. A l'issue de ce premier trimestre, je devrais présenter un diagnostic du partenariat sur mon ressort ainsi qu'un plan d'action pour développer l'offre de postes de TIG. Ce plan d'action comportera une proposition d'organisation de mon temps de travail ainsi qu'une proposition de méthodologie de coordination avec l'ensemble des acteurs du TIG sur le territoire. Ce plan d'action sera présenté à l'Agence, au DI, au(x) DFSPiP, au DIRPJJ, au(x)DTPJJ ou leurs représentants.